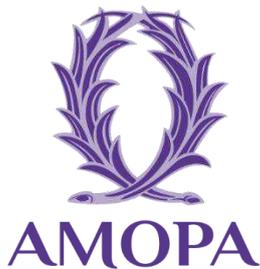


**BOURSES D'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR 2019-2020**

**de l'Association des Membres de
l'Ordre des Palmes Académiques**

Proposées aux étudiants de
BTS, DUT, Master, licence âgés
de 18 à 25 ans et souhaitant
réaliser un voyage d'étude
pendant l'été en France ou à
l'étranger

Informations sur
www.amopa.asso.fr



Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

Siège social :

Ministère de l'Education Nationale
110 rue de Grenelle - 75007 Paris

Secrétariat National :

30 av. Félix-Faure - 75015 Paris

Tél : **01 45 54 50 82**

Fax : **01 45 54 58 20**

Courriel : amopa.courriel@orange.fr

<http://www.amopa.asso.fr>

Section :

Adresse du Président :

Téléphone :

Mél :

BOURSE NATIONALE
de soutien
à la REALISATION D'UN PROJET PERSONNEL
de STAGE ou D'ETUDE-RECHERCHE
en France ou à l'étranger

OBJET

L'objet des bourses de l'Association A.M.O.P.A. est de permettre à des élèves, à des étudiant(e)s de faire, **de préférence pendant l'été**, en France ou à l'étranger un travail d'étude et/ou de recherche sur un sujet de leur choix qu'ils ont déjà préparé. La période prise en compte **ne dépassera pas six mois**.

Les bourses sont accordées par priorité à des candidats qui présentent un sujet d'étude original ou innovant dont les résultats peuvent être publiés dans divers domaines : artistique, littéraire, économique, social, scientifique ou technologique.

A titre complémentaire ce sujet d'étude peut aussi être entrepris en vue de l'obtention d'un examen ou d'un diplôme universitaire.

BENEFICIAIRES :

Elèves et étudiants de 18 à 25 ans :

~Niveau III (BTS, DUT)

~ Niveau II (licence, master ou équivalent)

MONTANT ET CARACTÉRISTIQUES DE LA BOURSE :

Les bourses nationales sont attribuées en fonction de l'intérêt et de la qualité du projet et des ressources du candidat, ainsi que du niveau d'études suivies. Ces montants peuvent être accrus d'une participation de la section départementale

CALENDRIER

Le dossier complet, (formulaire et justificatifs) et signé par le professeur responsable, devra être adressé à la section départementale de l'AMOPA au plus tard le **vendredi 7 février 2020**.

Aucun dossier ne doit être adressé directement au Secrétariat national de l'AMOPA

Les dossiers sont ensuite adressés par les sections départementales de l'AMOPA à la commission nationale des bourses AMOPA 30, avenue Félix-Faure 75015 Paris, au plus tard le jeudi **20 février 2020**.

Chaque candidat sera informé, courant mars, de la décision prise le concernant. Les bénéficiaires d'une bourse départementale reçoivent du président de la section AMOPA une lettre leur indiquant le montant de l'aide globale accordée.

RAPPORT

Les boursiers rédigeront un rapport circonstancié, écrit en **français** (citations traduites), à remettre **en deux exemplaires, accompagné éventuellement** de photos **couleurs ou noir et blanc**, ou de tout autre support exposant les travaux et les résultats obtenus (CD, DVD, Clé USB).

Ces documents seront envoyés directement à la commission des bourses AMOPA 30, avenue Félix-Faure 75015 PARIS avant le **31 décembre 2020**.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE A UNE BOURSE

NOM et prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Adresse (*) :

Téléphone : mël :

Profession du père :

Profession de la mère :

Nombre de frères et sœurs :



Scolarité	Etablissement(s)	Classe ou année d'études	Résultats-Diplômes obtenus
Année en cours 2019-2020			
2018-2019			
2017-2018			
2016-2017			

Activités extrascolaires :

ATTESTATION (à remplir par le candidat ou la candidate)

Je m'engage, si j'obtenais une bourse départementale et/ou nationale de l'Association AMOPA,

- à utiliser les fonds uniquement pour la réalisation du projet tel qu'il aura été accepté par la commission des bourses,
- à rembourser l'AMOPA du montant de cette aide si le projet n'est pas réalisé,
- à adresser les rapports demandés tant au plan départemental que national,
- à respecter les instructions complémentaires exprimées par la section départementale qui instruit mon dossier.

Fait à , le

(Signature du candidat)

NB(*) : **attention:** En cas de changement d'adresse universitaire, prière d'indiquer, ci-après, celle à laquelle l'association peut vous contacter au-delà des dates de votre stage.

JUSTIFICATIFS A FOURNIR

- 1 La lettre de candidature.
- 2 Le sujet du rapport défini par un titre bref et précis et les activités à entreprendre pour le développer et le finaliser.
- 3 La durée du séjour : préciser les dates
- 4 Le travail déjà accompli (bibliographie, recherches etc.)
- 5 L'avis motivé du professeur qui dirige le candidat.
- 6 L'accord des autorités d'accueil et des spécialistes qui ont accepté de le guider pendant son séjour. En cas de retard le candidat produira les documents justifiant les démarches déjà accomplies.
- 7 L'accord des organismes ou des familles qui assureront l'hébergement du candidat pendant son séjour : produire la photocopie des pièces attestant cet accord ou la justification des démarches effectuées.
- 8 Le budget détaillé du projet : indiquer, d'une part l'ensemble des dépenses et éventuellement des recettes, d'autre part l'apport personnel et le montant de l'aide demandée tant à l'Association AMOPA qu'à d'autres organismes
- 9 Pour les candidats se rendant à l'étranger, l'attestation du professeur intéressé précisant le niveau acquis dans la langue dont il aura besoin.
- 10 Le dossier doit obligatoirement comporter une attestation d'assurance responsabilité civile, assistance et rapatriement en cas de maladie ou d'accident en France ou à l'étranger. Indiquer le nom de la société d'assurance et le numéro du contrat.
- 11 Pour certains pays présentant des risques sanitaires ou d'insécurité, une attestation de vaccination et/ou l'avis du ministère des affaires étrangères.
- 12 L'engagement sur l'honneur de rédiger le rapport demandé ou de suivre les instructions des sections participantes.

Remarque : Tous les documents doivent être rédigés en langue française.